



29 octobre 2014

Avenir de la Fonction Publique : Parcours professionnels, carrières et rémunérations Compte rendu de la réunion du 22 octobre 2014

Une réunion du cycle *Avenir de la Fonction Publique : parcours professionnel, carrière et rémunération* s'est tenue le mercredi 22 octobre 2014. La délégation Force Ouvrière était composée d'Olivier Bouis, Luc Delrue et Dominique Régnier.

Cette réunion était consacrée à l'architecture statutaire et sera suivie d'un cycle sur le même thème jusqu'en janvier 2015.

En déclaration liminaire, Force Ouvrière a rappelé qu'elle abordait les discussions intitulées *Avenir de la Fonction Publique : parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR)* avec la volonté d'améliorer la grille unique de la Fonction Publique, et ce, dans un contexte où l'annonce des mesures d'austérité se succèdent : gel du point d'indice jusqu'en 2017, baisse de la masse salariale des fonctionnaires d'Etat de 1,4 milliard en 2015...

Force Ouvrière a donc posé d'emblée des questions précises sur la refonte de la grille et en particulier quelle serait la masse de points supplémentaires. Aucune réponse n'a été apportée.

Deux propositions ont été soumises aux organisations syndicales :

- La suppression des catégories ;
- La suppression d'une condition de diplôme pour se présenter aux concours de la Fonction Publique

La suppression du concours comme mode de recrutement a aussi été abordée au cours de la réunion.

Force Ouvrière a rappelé ses principes :

- Pour le maintien des catégories qui fondent la grille et la carrière dans la Fonction Publique
- Pour le maintien des diplômes qui constituent la reconnaissance d'une qualification

La suppression de la condition de diplôme et son corollaire : transformer le concours en un bilan de compétences conduirait à une individualisation complète des relations de travail. Le fonctionnaire, n'appartenant plus à aucune catégorie, sans possibilité de faire reconnaître sa qualification, pourrait être affecté au profil, rémunéré au profil...

Ajoutons que la fin de la condition de diplôme dans la Fonction Publique pourrait être prise en exemple par le MEDEF pour remettre en cause la reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives.

Face à la proposition de suppression du concours, Force Ouvrière a rappelé son attachement au recrutement dans la Fonction Publique par le concours et toutes les garanties qui lui sont attachées : en particulier, le fait que le fonctionnaire est titulaire de son grade sans préjudice du fait que la Fonction publique doit continuer à recruter les agents non-diplômés ou n'ayant aucune qualification.

Enfin, une remise à plat complète des catégories existantes a aussi été évoquée. Force Ouvrière s'est positionnée pour le maintien des catégories actuelles. Seule la spécificité des agents A+ justifie la création de cette catégorie particulière.

Force Ouvrière constate, à l'issue de cette réunion, que si aucun élément précis d'amélioration de la grille n'a été apporté, toutes les propositions vont dans le sens d'une remise en cause des principes fondateurs du Statut général et d'une déqualification ainsi que d'une individualisation dans la gestion des agents.

